

Une édition spéciale du *Bâtisseur*

Entre vos mains, vous tenez une édition spéciale du *Bâtisseur*, le journal de la CSN-Construction. Ce numéro rassemble de nombreux témoignages de femmes et d'hommes, de toutes les régions, qui savent pourquoi ils ont choisi la CSN-Construction. Nous vous invitons à lire et à partager ce que les membres de notre organisation syndicale ont à dire sur plusieurs sujets. Elles et Ils ont accepté librement de nous parler de leurs expériences pour que vous sachiez tout ce que la fédération réalise comme travail sur le terrain pour ses membres.

Un choix important

L'important vote qui arrive à grands pas vous permettra de choisir un syndicat à votre image, un syndicat qui colle à vos valeurs et qui répond à vos besoins et à vos préoccupations. Quoi qu'en diront nos opposants, le syndicalisme combatif et démocratique que pratique et défend la CSN-Construction est là pour rester. À vous maintenant de leur prouver que notre organisation demeure le meilleur choix pour faire avancer les conditions de travail et de vie des travailleurs et des travailleuses de la construction.

Bon maraudage!

Le comité exécutif de la CSN-Construction

LE BÂTISSEUR

Publié par la CSN-Construction Mai 2016

Production
Service des communications
de la CSN

Coordination Martin Petit

Rédaction

Karyne Prégent, Pierre Brassard, Bertrand Gauthier, Alexandre Phaneuf et Martin Petit Photographie Michel Giroux Conception graphique

Philippe Brochard

Illustration de l'entête

Alain Reno

Impression
et distribution
Service des
communications-CSN

Tirage 30 000 exemplaires P.P. 40064900



2100, boulevard De Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2K 4S1

Téléphone 514 598-2044

Courriel constructioncsn@csn.qc.ca

Mots des présidents



Jacques LÉTOURNEAUPrésident de la CSN



Pierre BRASSARDPrésident, CSN-Construction

Un mouvement au service de ses membres

epuis sa fondation, il y a près de 100 ans, la CSN n'a eu de cesse de faire correspondre ses services ainsi que ses interventions à la réalité concrète vécue par les membres. Les milieux de travail peuvent être différents d'un endroit à un autre, et effectivement, ils le sont. Mais partout, les membres doivent se faire respecter et voir leurs droits défendus, bonifiés. Ils cherchent aussi à améliorer leur sort, à vivre décemment, à œuvrer dans des conditions de travail qui respectent leur intégrité. Ils veulent aussi travailler.

À ce titre, la secrétaire d'hôpital, le professeur d'université, l'ouvrier d'usine, l'avocate de centre jeunesse et le col bleu de municipalité ne sont pas très différents du travailleur et de la travailleuse de la construction. Toutes et tous aspirent au respect et à la dignité. La CSN tire justement sa force des 325 000 femmes et hommes qui en sont membres et qui œuvrent dans toutes les sphères d'activité, du privé et du public, aux quatre coins du Québec et même ailleurs au Canada.

C'est de cette représentativité variée et large que la CSN nourrit ses interventions et ses revendications pour de meilleures conditions de travail et pour une société plus juste. Les luttes des uns sont ainsi appuyées par les combats des autres à travers des liens solidaires et des structures d'appui qui servent l'ensemble du mouvement. C'est ainsi qu'est faite la CSN: des militantes et des militants aguerris, un ensemble de services et de regroupements sectoriels ou professionnels, actifs dans les régions, en mesure d'appuyer les membres selon les besoins qu'ils expriment: prévention, action, négociation, emplois, etc.

La CSN-Construction, pionnière des luttes syndicales au Québec pour l'amélioration de la condition ouvrière sur les chantiers, participe à ce mouvement. Aux côtés des centaines de milliers de membres de la CSN, elle forme un maillon essentiel qui contribue à la force et à la crédibilité de notre mouvement. Soyons fiers d'en faire partie!

L'amélioration de nos conditions de travail passe par l'action solidaire pour l'intérêt collectif

n février dernier, la CSN-Construction tenait son 66° Congrès sur le thème DE TOUS LES COMBATS. Les délégué-es de la province réunis à Trois-Rivières ont débattu des propositions qui guideront notre travail pour les trois prochaines années. Les thèmes abordés lors de cette rencontre concernaient le travail, le syndicalisme, la santé et la sécurité et la protection des travailleuses et des travailleurs.

La réorganisation des services directs aux membres a été reconduite. Des militantes et des militants continueront donc à sillonner régulièrement les chantiers du Québec afin de rencontrer les membres de la CSN-Construction et non pas, comme certains le font, uniquement en période de maraudage ou dans certaines régions ciblées. Nos délégué-es régionaux seront là pour veiller à l'application des conventions collectives, des normes de santé et de sécurité et pour vous conseiller au besoin. Ils pourront discuter avec vous des différents dossiers qui nous préoccupent comme la priorité régionale d'embauche, notre prochaine négociation ou de toute autre question liée au travail.

Le maraudage donne le ton de l'année 2016 dans notre industrie. La CSN-Construction est une organisation qui lutte pour le mouvement ouvrier et l'accès à des emplois de qualité, bien rémunérés et sécuritaires. Nous travaillons avec acharnement pour que les conventions collectives soient respectées et même bonifiées, tout en veillant au respect de la santé et de la sécurité sur les chantiers. Les travailleuses et les travailleurs ont droit à des conditions de travail et de vie décentes.

Les perspectives d'emploi, bien qu'à la baisse, ne sont tout de même pas catastrophiques. Particulièrement dans le secteur du génie civil, où celles-ci sont à la hausse, on prévoit une augmentation de 5 millions d'heures comparativement à 2015, pour un total de 32 millions d'heures.

La CSN-Construction garde le cap sur ses orientations et sa mission, **le droit au travail partout, pour toutes et pour tous**.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Il faut arrêter d'avoir peur

Yvon Nolet

Manœuvre spécialisé 27 ans d'expérience

Yvon Nolet a été syndiqué pendant 20 ans avec la FTQ et, depuis 2009, il a choisi la CSN-Construction.

« Avant 2009, je faisais partie du local AMI (Association des manœuvres inter-provinciaux). Je voulais suivre des formations pour élargir mes possibilités d'emploi. Mais les représentants de ce local-là ne voulaient pas que mes cotisations syndicales aillent au local 1676 (Fraternité provinciale des ouvriers en électricité – Monteurs de ligne). Ils m'ont donc refusé les formations pour que je puisse travailler sur les postes et centrales électriques.

«Quand j'ai choisi la CSN-Construction, on s'est occupé de moi et j'ai finalement suivi mes formations.

«Je ne reviendrais pas en arrière.»

« Depuis mon arrivée à la CSN-Construction, j'ai toujours travaillé entre 1300 et 1500 heures par année. Quand j'étais à Sept-Îles en 2012, j'ai même fait environ 2000 heures. Il faut arrêter de croire que si tu n'es pas avec la FTQ, tu ne travailleras pas. Il faut arrêter d'avoir peur.

«Quand j'étais avec la FTQ, ils ont refusé de me défendre. Il y avait un contremaître qui criait après tout le monde sur un chantier à Mattawa et je suis allé le voir pour

> lui dire de se calmer et de nous respecter. Le vendredi suivant, il m'a renvoyé. J'ai demandé du soutien de mon syn-

dicat et ils n'ont rien fait. Je ne me sentais pas écouté, ni défendu.

«Je ne reviendrais pas en arrière. L'équipe de mon syndicat est présente et quand on a besoin d'eux, ils sont là.»

Une équipe présente et efficace



Monique Lessard Peintre

Depuis 4 ans

«Dès le début, ma première formation en santé et sécurité du travail qu'il nous faut pour accéder aux chantiers, celle donnée par ASP-Construction, a été entièrement remboursée par mon syndicat.

«Dès que j'ai eu besoin d'une garantie d'heures, la CSN-Construction a été là pour moi. Ensuite, quand j'ai eu besoin d'être référée, encore une fois, j'ai pu compter sur mon syndicat. J'ai procédé à la mise à jour de mes disponibilités au téléphone puis, par la suite, j'ai reçu par courriel des références d'employeurs qui cherchaient des peintres. Je les ai contactés et je me suis immédiatement trouvé un contrat.

La référence à la CSN-Construction, c'est rapide, efficace et ça marche!

Dans notre région de l'Abitibi-Témiscamingue, la présence régulière de notre délégué régional sur les chantiers est une force indéniable.

Je suis avec la famille de la CSN-Construction et je compte bien y rester. ■

Un syndicat solidaire, à mon image

Denis Brassard

Charpentier-menuisier
Depuis 2009

« Dès 2009, j'ai choisi la CSN-Construction parce que je voulais me joindre à une centrale combative. Je suis un héritier de Michel Chartrand et de sa vision solidaire du syndicalisme.

« Quand j'étais à l'école, j'ai rencontré deux représentants syndicaux. Celui de la FTQ qui nous faisait sentir qu'ils étaient les plus gros et qu'il fallait qu'on aille avec eux. Ils ont parlé en mal de la CSN-Construction et, déjà, ça m'a dérangé. Quand le représentant de la CSN est passé nous voir, il a parlé du type de syndicalisme



que la CSN pratiquait, de solidarité, sans parler contre les autres centrales. Et ça m'a beaucoup plu.

« J'ai toujours eu un bon service avec la CSN-Construction. Quand j'ai commencé, j'ai été soutenu et j'ai eu l'aide qu'il me fallait pour me faire une place dans l'industrie. Depuis ce temps-là, je travaille et je tire toujours mon épingle du jeu à chaque année.

« J'ai travaillé à Malartic, à la mine Osisko. Nous étions deux syndiqués avec la CSN et nous travaillions avec des tuyauteurs de l'Inter. Un homme dans la cinquantaine avait de la misère à déplacer un énorme tuyau et les autres le regardaient forcer tout seul comme un bœuf. Mon collègue et moi, nous sommes allés aider l'homme à déplacer son matériel pour éviter qu'il se blesse. Quand on est vraiment solidaire, on se fout de la couleur du casque. On se tient et on travaille ensemble, point final. »

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La dure réalité des accidents graves

Martin Kirouac

Opérateur de machinerie lourde Depuis 30 ans

« Au début, j'avais 16 ans et j'étais avec la FTQ. Il y a 15 ans, j'ai changé pour la CSN-Construction.

«En 2008, j'ai eu un grave accident. Je travaillais sur le camion qui appliquait la collasse, avec l'équipe de pose de l'asphalte. Le signaleur routier a tenté de faire arrêter une automobile qui arrivait à 35-40 km/h sur le chantier. L'automobiliste n'a rien vu et m'a frappé. Je suis passé par-dessus l'automobile et je suis tombé sur l'asphalte chaude. J'ai perdu connaissance et je suis partien ambulance.

« J'ai été frappé sur la hanche, ma tête a frappé le pare-



brise de l'automobile et le rétroviseur m'a percuté dans le dos. J'ai été chanceux dans ma malchance parce que je n'ai rien eu de brisé. Mais j'ai passé deux mois à marcher avec une

marchette et j'ai été arrêté pendant un an.

« L'employeur voulait me réaffecter à des travaux légers, mais mon médecin contestait cette demande. Il a voulu forcer mon retour au travail, mais j'avais un problème évident à ma hanche, j'avais toujours mal. Après une résonnance magnétique, ils ont vu que j'avais une fracture à la tête du fémur.

«J'ai alors contacté mon syndicat pour me soutenir dans

«Le soutien médical, légal et technique a été vraiment à la hauteur.»

mes démarches. Avec l'aide de la CSN-Construction, j'ai dû me battre pendant trois ans, au début devant la CSST puis, à la fin, devant la Commission des lésions professionnelles (CLP). Le soutien médical, légal et technique a été vraiment à la hauteur.

« J'ai finalement gagné, mais ça a pris du temps. Depuis la décision, je reçois une compensation de la CSST et je suis limité à 8 heures par jour de travail.

«Dans la construction, dès que tu as eu une lésion, c'est

> difficile de trouver du travail. L'an dernier, je n'ai pas pu me placer. J'ai dû travailler pour des individus, dans le résidentiel. Le traitement que tu reçois dans ces cas-là est

inférieur et n'a rien à voir avec des heures bien payées selon les décrets de la construction.

«Tout ce que je peux dire, c'est que sans cet appui vraiment solide de la CSN-Construction que j'ai reçu, je n'aurais pas pu passer au travers de tout ca.» ■

Un solide soutien quand ça compte

Alain Heppel Plastreur/Peintre Depuis plus de 30 ans

« En 1985, j'avais demandé de l'aide de mon ancien syndicat et je n'avais pas eu d'appui. J'ai donc choisi la CSN-Construction en 1987. Et je ne le regretterai jamais.

« J'ai développé une maladie professionnelle à mon épaule droite à cause des mouvements répétitifs que je faisais tous les jours. Ça s'est développé lentement au fil des ans. J'ai reçu des infiltrations de cortisone et, parce que ça ne faisait plus d'effet, j'ai dû me faire opérer le 6 mai 2013.

«Par la suite, j'ai fait de la physiothérapie et j'ai tenté de retourner au travail, mais le mal est revenu très vite. Je suis retourné voir le médecin et il m'a finalement dit que je ne pourrais plus faire mon métier.

«Dès que j'ai subi mon opération, sur les bons conseils de mon conseiller de la CSN-Construction, parce que je ne savais pas si je pourrais retravailler, j'ai déposé mon dossier à la CSST. Ils ont alors contesté ma demande.

« Nous nous sommes finalement rendus devant la Commission des lésions professionnelles (CLP). Ils m'ont même demandé de leur montrer physiquement le travail que je faisais afin de comprendre pourquoi je ne pouvais plus travailler. Finalement, le 19 juin 2015, j'ai reçu une décision positive de la CLP qui a reconnu ma lésion professionnelle.

«La procédure a duré plus de deux ans et j'ai reçu tout l'appui dont j'avais besoin tout au long du processus. J'ai surtout reçu l'appui financier sans lequel j'aurais été sans revenus.»



Je ne voulais tout simplement pas y croire

Jean-Louis Cyr

Opérateur de machinerie lourde Durant 32 ans

« J'ai été syndiqué pendant 20 ans environ avec la CSN-Construction. J'ai aussi essayé la FTQ pendant deux ans, mais puisqu'il n'y avait pas de représentants ni de local aux Îles, je ne suis pas resté avec eux.

«Le 19 août 2006, on m'a diagnostiqué deux hernies discales et des disques de la colonne vertébrale usés. Sous la recommandation de mon frère, j'ai donc consulté mon syndicat qui a déposé une demande de reconnaissance à la CSST. J'ai apporté mes papiers au bureau de mon syndicat et nous avons commencé les démarches. Un an plus tard, je recevais un refus complet de leur part.

SUITE À LA PAGE 7





Présence, services et appui

Éric Grenier Manœuvre spécialisé Depuis 2001

«Je suis syndiqué avec la CSN-Construction depuis 8 ans parce qu'il y a un bureau à Baie-Comeau. Avant, j'étais avec la FTQ, mais leur local est à Sept-Îles et nous, quand on travaillait à Baie-Comeau, ils venaient nous voir qu'une fois par mois. Même s'il n'y a pas beaucoup d'heures ici sur la Côte-Nord, je travaille environ 1000 heures par année.

« Au mois de mai 2015, je me suis fait une entorse cervicale en travaillant. J'ai reçu une *rod* de coffrage, directement sur mon omoplate droite. On travaillait en superposé et juste au-dessus de moi, un collègue a échappé la pièce sur moi.

« J'ai tout de suite signalé l'incident sur le chantier, j'ai demandé les papiers officiels et ma demande a été acheminée à la CSST. Ça a été contesté par la Commission et la CSN-Construction a alors pris en charge mon dossier. Actuellement, nous sommes rendus devant la Commission des lésions professionnelles (CLP).

«Il y a un mois, je suis allé consulter un médecin pour une expertise médicale qui a été entièrement assumée par mon syndicat. Je suis en attente d'une décision de la CLP. Je suis tout à fait satisfait des services et de l'appui que j'ai reçu de la CSN-Construction. »



Les bulles de négociation de Gilles

Pour réussir une négociation, nous avons besoin d'une solide expertise avec

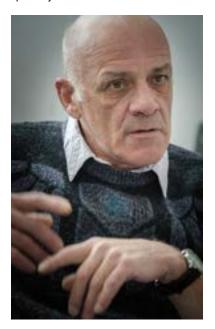
de l'expérience dans le domaine : des négociateurs chevronnés, des actuaires, des économistes, des conseillers aux avantages sociaux, etc. Toute cette expérience, la CSN la met à la disposition de la CSN-Construction.

Je travaille depuis longtemps avec la CSN

Réal MillerSoudeur de machinerie lourde

Depuis 30 ans

«Je travaille depuis longtemps avec la CSN. J'ai débuté avec la CSN, dans la «Fédération du métal», quand j'avais 16 ans. J'ai commencé



dans la plomberie, le chauffage et les toitures. Ensuite, j'ai suivi mon cours de soudure. J'ai été machineur pour un sous-contractant de Alcoa. J'ai ensuite vécu des années où je n'étais pas syndiqué.

« Au début des années 2000, j'ai reçu une offre d'emploi pour la Baie James, comme soudeur. On m'a alors dit qu'il fallait faire affaire avec la CSD pour avoir l'emploi. À contrecœur, je n'ai donc pas eu le choix d'adhérer temporairement à la CSD. Aussitôt que le maraudage suivant est arrivé, je suis revenu à la CSN-Construction.

«Après la Baie James, j'ai travaillé à la Eastmain, à la Ruppert et à la Romaine 2. J'ai déjà traQuand je suis sorti de ces chantiers, je suis tombé au chômage.

«De retour dans la construction, j'ai eu un accident de travail. Je me suis tordu l'épaule en coupant un morceau de métal au chalumeau dans un espace réduit. J'ai reçu mes papiers, je suis allé voir le médecin et j'ai été mis en arrêt de travail.

« La CSST a alors contesté ma blessure et j'ai dû me rendre jusqu'à la Commission des lésions professionnelles (CLP) pour obtenir gain de cause. Deux ans et demi de démêlés où j'ai reçu tout l'appui dont j'avais besoin de mon syndicat. J'ai finalement reçu une décision positive de la CLP et je termine mon congé sous peu.

"L'approche humaine de mon organisation syndicale, c'est vraiment sa force."

vaillé plusieurs horaires de 7 jours en ligne et des 3000 heures par année. Je faisais des 54 jours en ligne pour 10 jours de congés. Mon maximum, c'est 99 jours en ligne. « Les services de la CSN-Construction sont très efficaces et l'approche humaine de mon organisation syndicale, c'est vraiment sa force. »

Satisfait à 100% de mon syndicat

Jacky Beaudin

Opérateur de machinerie lourde et opérateur de pelle Depuis 20 ans

« J'opère de la machinerie dans le domaine de la construction depuis 20 ans. Les pelles, ça fait environ 8 ans et la machinerie lourde, ça fait 5 ans. Je travaille environ de 1000 à 1200 heures par année. Au début, j'étais avec la FTQ et j'ai changé pour la CSN parce que je n'étais pas satisfait.

« J'ai eu un accident le 19 septembre 2013 alors que je travaillais dans le Nord-du-Québec. Un soir où j'opérais ma pelle seul, j'ai voulu faire le plein d'essence et j'ai glissé sur la surface de la chenille. Ma coquille de botte est restée coincée et je suis tombé en bas.

« Je me suis alors fait une entorse au genou, mais j'ai continué à travailler quand même. Après 52 jours, je suis allé voir l'employeur et j'ai demandé un relevé de la CSST. Il ne voulait pas le compléter au début, mais après avoir insisté, il l'a fait.

«Quand j'ai consulté le médecin, il a diagnostiqué une entorse sévère et il m'a tout de suite mis en arrêt de travail. J'ai passé une résonnance magnétique 2 mois plus tard et je me suis fait opérer deux fois par la suite.

«J'ai dû me battre contre la CSST pendant au moins un an pour que ce soit enfin reconnu devant la Commission des lésions professionnelles (CLP). Avec les services juridiques offerts par la CSN, mon dossier a été très bien défendu, et ce, sans que j'aie un seul sou à débourser.

« Avec tout l'appui que j'ai reçu, je suis satisfait à 100% des services que m'offre la CSN-Construction. » ■







Les affaires syndicales, je ne connaissais pas ça

Patrick Poulin

Opérateur de machinerie lourde Depuis 1986

« J'ai longtemps travaillé dans le pavage. J'ai opéré le rouleau et j'ai aussi été racleur d'asphalte pour une compagnie de la région de Magog. Moi, avant, les affaires syndicales, je ne connaissais pas ça. J'ai été syndiqué avec la CSD et je n'avais pas de service. En 15 ans, ils m'ont donné un porte-clés et c'est tout. J'ai joint la CSN à la fin des années 2000.

«En 2013, mon conseiller m'a aidé à obtenir mes cartes d'opérateur de machinerie lourde. J'ai demandé à mon employeur de reconnaître mes heures pour que je puisse passer l'examen. J'ai donc vraiment amélioré mes revenus grâce à ca.

«Le 12 novembre 2014, alors que je raclais, j'ai été frappé par le rouleau dans le bas du dos. J'ai tenté de retourner immédiatement au travail, mais je ne tenais plus sur mes jambes. J'ai consulté un médecin et j'ai eu un diagnostic d'entorse lombaire. J'ai donc commencé la physio mais ça ne réglait

par grand-chose. Par la suite, j'ai passé une résonnance magnétique en expertise médicale et on m'a diagnostiqué une spondylise, des fêlures dans le bas de ma colonne vertébrale, près du bassin.

«Fin février, début mars 2015, ma médecin m'a prescrit des travaux légers. Les patrons m'ont alors confié le travail de déchiquetage de papier à la main. Au bout de 4 jours, ils m'ont demandé de travailler sur un ordinateur, une job que je n'avais jamais faite. Tout ça, ça marchait pas, ce n'était pas du tout dans mes compétences. Moi, je voulais retourner faire mon travail sur le terrain, au mois de mai.

«Finalement, l'employeur m'a dit que je ne faisais plus partie de l'équipe et a décidé de me congédier. J'ai consulté mon syndicat et ils sont tout de suite intervenus. La compagnie a finalement dû me réengager parce qu'ils n'avaient pas le droit de me congédier.

«Actuellement, je reçois de l'assurance-salaire et je suis en attente des suites de mon dossier. Depuis que je suis membre, la CSN-Construction m'a soutenu et épaulé. Mon changement de syndicat, c'était une très bonne idée.» ■

Quelques victoires de la CSN et de la CSN-Construction

1924	Fondation de la CSN-Construction.
	Fortuation de la CSN-Construction.
1930	Demande de hausses de salaire et réduction du temps de travail.
1966	Lutte des plâtriers de la CSN-Construction contre le travail sur des échasses.
1970	Revendication de l'ancienneté et de la parité salariale à la grandeur du Québec.
1977-1978	Instauration du règlement de placement, incluant la priorité d'embauche régionale, une revendication de la CSN- Construction.
1983	Publication de la première analyse sur le travail clandestin et la perte d'emplois dans le domaine de la construction. Le travail au noir est exposé au grand jour.
1985	Décision de la Cour suprême : droit au chômage durant les vacances de la construction.
1988	Paie de vacances vs assurance-chômage: victoire de la CSN- Construction, le fédéral rembourse 10 millions de dollars aux travailleuses et travailleurs de la construction du Québec.
1986-1990	Coalition pour le maintien des certificats de compétence.
1993	Le secteur résidentiel est exclu, puis réassujetti après des mois de lutte sur les chantiers.
2004	Mobilisation des arpenteurs de la CSN-Construction pour la reconnaissance de leur métier.
2005	Participation de la CSN-Construction à la Commission d'enquête sur la Gaspésia qui propose que le placement sur les chantiers soit confié à un organisme indépendant. Les organisations syndicales pourraient ainsi jouer pleinement leur rôle de défense des travailleurs.
2007	Hausse salariale de 29 % sur trois ans pour les arpenteurs.
2010	Première négociation regroupant l'ensemble des 146 000 travailleuses et travailleurs de la construction du Québec.
2011	Lancement de la campagne <i>Le droit au travail, partout, pour tous</i> par la CSN-Construction. Adoption de la loi 33 qui abolit le placement syndical, une revendication historique de la CSN-Construction.
2013	Les secteurs Résidentiel et IC-I obtiennent une clause de conciliation travail-famille lors de la négociation, grâce aux revendications de la CSN-Construction.
2014	La CSN-Construction collabore au renouvellement du Programme d'accès à l'égalité.
2015	La CSN-Construction revendique l'inclusion des occupations dans le cadre de la juridiction des métiers.

SUITE DE LA PAGE 5

«Nous avons donc déposé une nouvelle demande le 29 mars 2007 à la Commission des lésions professionnelles. Le tout a suivi son cours, nous nous sommes présentés deux fois au tribunal.

« À la demande de la CSST, je me suis présenté à une expertise médicale. En arrivant dans le bureau du médecin, il m'a dit que mon métier était comparable à celui d'une secrétaire de bureau. Je suis opérateur de machinerie lourde! J'ai compris rapidement que cet « expert » avait un parti pris sans bon sens. Je ne suis même pas resté, je suis parti sans me faire examiner.

« J'ai par la suite eu une contreexpertise avec un autre médecin recommandé par la CSN. Il m'a prescrit une résonnance magnétique qui a révélé mes graves problèmes de dos. Le résultat de son expertise a été déposé en cour.

«Le 29 mai 2009, le tribunal a finalement reconnu ma maladie professionnelle. J'ai reçu la nouvelle un vendredi après-midi à 16 h et je ne voulais tout simplement pas y croire. J'ai donc eu droit à des indemnités pour la période

des procédures et de 61 à 65 ans, je les recevrai entièrement, avec une diminution graduelle jusqu'à 68 ans.

« J'ai été très satisfait des services de la CSN. Je ne croyais pas que des gens pouvaient m'aider à faire reconnaître ma maladie professionnelle et je suis vraiment content que mon expérience avec la CSN m'ait prouvé le contraire.»

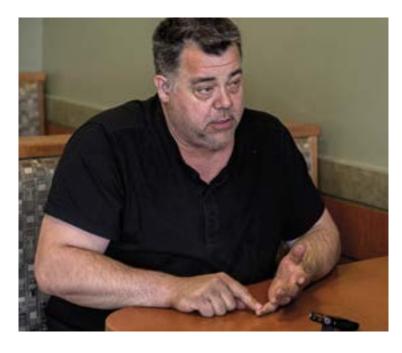


«T'as pour le prix que tu paies»

André Richer Opérateur de machinerie lourde Depuis 2007

« J'ai toujours travaillé dans la construction. Au début, j'étais conducteur de fardier. Je transportais la machinerie lourde que j'opère aujourd'hui. Conducteur de camion non syndiqué, ce n'était pas payant, disons. On n'avait pas de régime de retraite et les chèques de paie étaient pas mal plus maigres. J'ai finalement suivi les cours pour opérer la machinerie que j'opérais déjà.

«Auparavant, j'étais avec la CSD. J'ai rencontré un conseiller syndical pas mal sympathique de la CSN-Construction. Il m'a donné un t-shirt et on a jasé syndicat. Il m'a invité à



m'impliquer et, finalement, il m'a convaincu de joindre la CSN. « Mon accident est arrivé en hiver, en février 2013. J'opérais une pelle mécanique et il fallait changer la pelle pour un marteau pneumatique. C'est en forçant avec un *ratchet* pour fixer le marteau pneumatique que l'outil m'a brisé dans les mains, pendant que je forçais. Les deux pieds m'ont glissé sous le corps et je suis tombé sur le dos. J'ai eu un réflexe de me retenir, ce qui m'a déchiré un muscle de l'épaule. L'employeur m'a tout de suite remis un formulaire de la CSST.

«Au début, je n'avais pas si mal, et j'avais un rendez-vous chez mon médecin de famille le lundi suivant. J'ai donc attendu, mais la CSST n'a pas aimé ça. Ils m'ont demandé un examen en expertise au privé qui a confirmé la déchirure. J'ai donc eu droit à mes indemnités et ils m'ont dit que je pouvais faire des travaux légers, ce que j'ai fait.

«Parce que je travaillais et que je recevais mes indemnités, la CSST a constaté qu'ils m'avaient payé des sommes en trop. Ils me réclamaient plus ou moins 900 \$, selon leur calcul. J'ai alors consulté mon conseiller syndical et il a demandé le calcul détaillé pour bien comprendre leur demande de remboursement. Au final, j'ai eu à rembourser seulement 350 \$. Si mon syndicat n'avait pas remis en question leur calcul, j'aurais remboursé environ 550 \$ de trop.

« Dans tous les domaines, mais particulièrement dans la construction, il faut que tu sois à ton affaire. C'est parfois compliqué et ça me rassure de pouvoir compter sur une équipe compétente qui me donne des services sans aucuns frais. Ça coûte peut-être un peu plus cher à la CSN-Construction, mais t'as pour le prix que tu paies. » ■

QUAND TU CHOISIS UN OUTIL, TU PRENDS LE MEILLEUR.



TU DEVRAIS FAIRE PAREIL AVEC TON SYNDICAT.



Les femmes ont leur place dans la construction

Emmanuelle-Cynthia Foisy

Charpentière-menuisière Depuis 15 ans

«Dès le départ, il y a 15 ans, j'ai choisi la CSN-Construction parce que mon boss m'a expliqué l'ouverture des bassins et qu'il était lui aussi avec ce syndicat. Comme toutes les femmes en construction, j'ai dû travailler deux fois plus fort que bien des hommes pour faire ma place.

«En tant que femme dans la construction, j'ai dû revendiquer le minimum du minimum: une toilette sur mon chantier. Je travaillais dans le résidentiel et on



bâtissait des cabanes à 2 millions de dollars dans des quartiers riches et on n'avait même pas accès à une toilette. J'ai eu des infections urinaires à cause de ça. Donc, quand j'avais envie, je prenais mes clés d'auto et j'allais dans des toilettes publiques à proximité.

«En 2012, on m'a invitée au premier forum des femmes en construction et là, j'ai vraiment compris les nombreuses problématiques que vivent les femmes dans notre domaine. J'ai été élue représentante de la condition féminine dans mon syndicat régional puis, finalement, présidente de ma région.

«J'ai aussi participé à mon premier congrès de la fédération en 2013 et là, j'ai compris le fonctionnement et les structures. C'est là que j'ai compris pourquoi notre syndicat est démocratique et dynamique.

«Je pense que, plus que jamais, les femmes ont leur place et doivent prendre leur place dans la construction. et nous, à la CSN, on travaille fort en ce sens-là.»

Un bon syndicat, ça travaille pour toi et ça ne te charge pas une cenne

Louis-Philippe **Dumoulin**

Charpentier-menuisier Depuis 4 ans



«En général, je travaille environ 1600 à 1700 heures par année. Au début, je ne pensais pas que j'aurais besoin des services de mon syndicat. Mais aujourd'hui, j'ai vraiment changé d'avis sur le sujet.

«Il y a deux mois environ, j'ai reçu une lettre de la CCQ qui me disait que j'étais admissible et que je devais obligatoirement m'inscrire à un examen avant la fin du mois de mars, sinon, ils me retireraient mes cartes. C'était pour un examen de coffreur alors que moi, je voulais passer mon examen de charpentier-menuisier.

«Le problème, c'est que mon employeur a déclaré mes 6000 heures sous le code de la spécialité 500 - coffreur à béton, un travail fait par les charpentiers-menuisiers, au lieu de déclarer mes heures sous le code 160 - charpentier-menuisier.

« Mon conseiller syndical a donc contesté la décision de la CCQ afin que je sois admis à mon examen de compagnon charpentier-menuisier. L'audience prévue en avril 2016 devant le Tribunal administratif du travail n'a pas eu lieu, car en conciliation, le syndicat a négocié avec la CCQ pour que je sois admis à l'examen. Je n'ai eu qu'à faire produire une lettre par mon employeur pour que je sois admissible au bon examen. J'ai donc reçu une réponse positive et je vais bientôt m'inscrire à l'examen de charpentier-menuisier. Je n'ai même pas eu besoin de me présenter en cour, tout s'est réglé sans que j'intervienne.

« Quand on gagne à la suite d'une telle démarche, c'est l'ensemble des

charpentiers-menuisiers qui bénéficient du travail de mon syndicat. Par contre, je sais que mon syndicat continue à faire des représentations pour régler ce problème qui touche tous les coffreurs à béton qui souhaitent passer l'examen de charpentier-menuisier. Je sais maintenant qu'un bon syndicat, ça travaille pour toi et ça ne te charge pas une cenne. Je suis pleinement satisfait des services que j'ai reçus.» ■



Les bulles de négociation de Gilles L'ancienneté est primordiale dans la construction si on ne veut pas être dépendant des humeurs patronales. Lors de la dernière négociation, la CSN-Construction était prête à entamer des discussions à ce sujet à la suite d'une proposition du médiateur.

Malheureusement, d'autres organisations n'ont pas voulu embarquer dans cette démarche. Soyez assurés que nous reviendrons à la charge lors de la prochaine négociation.

SI TON SYNDICAT A VOLÉ LA VEDETTE À LA COMMISSION CHARBONNEAU, C'EST SÛREMENT PAS TON CHOIX.

CHOISIS TON SYNDICAT.



La machine CSN



Le nouvel édifice de la CSN en construction — Photo : Cédric Martin

Lorsque vous devenez membre de la CSN-Construction, vous choisissez de vous joindre à un mouvement fort qui vous offre des services incomparables.

Le plus grand service juridique dans une organisation syndicale au Canada

Près de 30 salarié-es œuvrent dans ce service, dont **19 avocates et avocats** qui se spécialisent dans le droit du travail et qui connaissent très bien la jurisprudence en lien avec l'application des conventions collectives.

Service des relations du travail

Ce service regroupe des spécialistes en recherche, en avantages sociaux, en formation, en santé et sécurité du travail et en défense des accidenté-es.

50 salarié-es : On y trouve notamment des conseillères et des conseillers syndicaux spécialisés en défense des accidenté-es du travail, des ingénieur-es industriels, des professionnel-les en santé mentale, des ergonomes,

une actuaire pour analyser et bâtir des régimes de retraite, des sociologues, des économistes pour réaliser des études de secteur et faciliter l'élaboration de demandes salariales.

Le Fonds de défense professionnelle (FDP)

Le FDP est une caisse spéciale et unique constituée pour les fins suivantes:

- Venir en aide à des travailleuses, à des travailleurs et à leur organisation syndicale affiliée à la CSN faisant face à des difficultés à la suite d'une grève ou d'un lock-out;
- Aider financièrement des travailleuses et des travailleurs membres d'un syndicat affilié à la CSN, ou en voie de syndicalisation par la CSN, qui sont victimes de congédiement ou de suspension pour activités syndicales lors de syndicalisation, de consolidation,

d'une grève ou d'un lock-out, de moyens de pression décidés par le syndicat, ou qui sont victimes de mesures disciplinaires consécutives à l'exercice de leurs fonctions syndicales ayant pour conséquence de diminuer leur rémunération.

Il sert aussi à appuyer des politiques sociales en matière de santé et de services sociaux, d'éducation, de santé et de sécurité du travail, de lutte des femmes, de lutte à la pauvreté et plus encore.

Et bien d'autres services de votre fédération en lien direct avec le secteur de la construction.

L'ancienneté et la sécurité d'emploi

Notre organisation revendique l'ancienneté ou une forme de sécurité d'emploi depuis très longtemps.

L'ancienneté a permis l'avancée des droits et des avantages des travailleurs et des travailleuses. Que ce soit l'entrée et la sortie d'un chantier, le droit de rappel ou l'avancement des conditions salariales, la reconnaissance de l'ancienneté et la sécurité d'emploi améliorent toujours la situation des salarié-es.

Si tous les autres travailleurs et travailleuses, syndiqués ou non, ont droit à cette reconnaissance, nous y avons droit nous aussi!

Une façon de faire

Nous recommandons le renforcement des mécanismes liés au droit de rappel des présentes conventions collectives, en associant audit droit de rappel, une forme d'ancienneté par entrepreneur. Nous entendons par cette expression, l'ancienneté qu'un travailleur ou une travailleuse accumule auprès d'un même entrepreneur, calculée sur une période de 12 mois, une fois la période d'essai du travailleur complétée. Ainsi, lors de mises à pied, les travailleurs ne bénéficiant pas de cette sécurité d'emploi seront les premiers touchés; ensuite, les autres travailleurs suivront par ordre décroissant

d'ancienneté, pour autant que ceux qui demeureront en emploi puissent effectuer les tâches normalement associées au travail disponible.

Le droit de rappel s'effectue, quant à lui, dans l'ordre inverse des mises à pied, pour autant que le travailleur rappelé soit apte à effectuer les tâches normalement associées au travail disponible au moment de son rappel.

Nous travaillerons à ce que cette demande, toujours d'actualité, intègre les conventions sous une forme ou sous une autre, et ce, quoi qu'en disent certaines autres organisations.

À votre disposition, selon vos besoins

La structure des délégués régionaux de la CSN-Construction a été mise en place depuis près de deux ans. Ils sillonnent les chantiers dans toutes les régions du Québec. Ils peuvent s'assurer de la santé et de la sécurité sur les chantiers, vérifier l'application de la convention collective (conflit de compétence, carte valide, etc.).

Ils peuvent référer rapidement les problématiques aux conseillers qui, à leur tour, font le suivi avec les travailleurs et les travailleuses au besoin. Ils donnent régulièrement des informations: que faire en cas d'accident de travail, les délais à respecter, l'application du droit de refus, etc.

Quels que soient vos besoins, vous pouvez en tout temps contacter votre bureau régional pour une rencontre sur votre chantier.

La CSN-Construction est présente partout

- À la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) anciennement la CSST, afin de protéger nos droits en matière de santé et sécurité du travail;
- Au conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ);
- Au conseil d'administration de l'ASP Construction;
- À la Coalition québécoise pour les femmes dans l'industrie de la construction;
- En arbitrage, lors de griefs, lors de plaintes, lors des auditions sur la juridiction des métiers ou sur les questions de champs de compétence;
- Au Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC);
- Lors de problèmes avec l'assurance-emploi;
- Dans les sous-comités professionnels;
- Dans les comités sur les avantages sociaux;
- Aux conférences d'assignation;
- Dans le cadre des réunions des représentants syndicaux en prévention;
- Lors des forums sur les services à la CCQ.

Tout ce travail est accompli dans l'intérêt des membres de notre fédération.



Distribution de rubans noirs et de tracts devant le chantier du CHUM à Montréal dans le cadre de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail le 28 avril dernier.

À quoi sert ma cotisation?

Lorsque vous payez votre cotisation syndicale, vous financez les nombreux services qui sont offerts par la CSN-Construction. Voici la liste de ceux-ci:

- Le travail de référence de la main-d'œuvre ;
- La représentation en lien avec l'assurance-emploi;
- · La défense des accidenté-es du travail;
- L'arbitrage de grief;
- Les visites de chantiers;
- La formation;
- L'information;
- La mobilisation;
- La santé et la sécurité du travail :
- La condition féminine;
- Les nombreux suivis auprès des membres;
- Les plaintes de salaire;
- · La négociation.

Les membres de la CSN-Construction ne paient pas de cotisation lorsqu'ils ne travaillent pas.

Des outils pour travailler

Info-Chantier

Deux fois par semaine, nos membres reçoivent directement par courriel des listes de chantiers à venir qui comprennent: le donneur d'ouvrage, la ville, les noms et numéros de téléphones des fournisseurs ayant déposé une soumission.

Référence de la main-d'œuvre

Notre système de gestion des membres a été adapté afin de répondre rapidement et efficacement aux demandes de main-d'œuvre, tant pour les employeurs que pour nos membres, et ce, 7 jours sur 7.

Les dossiers sont complets, mis à jour régulièrement: nouvelles formations, spécialités, date de disponibilité, etc.

Un courriel est envoyé simultanément aux travailleurs et aux travailleuses lorsqu'une liste de référence est produite par un employeur. Celle-ci comprend les coordonnées de l'employeur, ce qui vous permet de le contacter immédiatement pour lui signifier que vous êtes intéressé et disponible.

Ligne téléphonique de mise à jour de disponibilité : 1 888 598-2044

La CSN-Construction dispose d'une ligne téléphonique qui permet aux membres de mettre régulièrement à jour leur disponibilité pour de futurs employeurs. Il est aussi possible de le faire via notre site Internet.

Grâce à cette mise à jour rapide, vous augmentez vos chances d'être référé dès que vous êtes disponible.

Vous pouvez également contacter vos délégué-es régionaux pour la mise à jour de vos disponibilités, dès que vous connaissez la date de fin de votre chantier.

À la CSN-Construction, quand vous ne travaillez pas, vous ne payez pas de cotisation.

Aucun autre frais ou contribution n'est exigé.



Le comité exécutif, des élu-es des régions, des délégué-es régionaux et l'équipe de la CSN-Construction lors du conseil fédéral du 23 avril dernier.

La machine CSN

La condition féminine à la CSN-Construction

À la CSN-Construction, depuis plusieurs années, nous nous préoccupons de la situation des femmes dans l'industrie de la construction. Nous avons porté plusieurs revendications à cet égard.

Pour nous, la justice, l'équité, la solidarité et le respect sont des valeurs primordiales. Chacun et chacune a le droit de travailler dans le domaine de son choix, d'y être respecté, de jouir de bonnes conditions de travail et d'un climat sain.

Notre structure compte une responsable nationale, des représentantes régionales et des comités femmes régionaux. Nous tenons des réunions regroupant la responsable nationale

et les représentantes régionales afin de fixer des objectifs, de cibler des priorités et de partager l'information. Nous favorisons la consultation et la contribution des membres de la condition féminine afin d'enrichir les débats et les recherches que nous menons.

Plusieurs travailleuses de la CSN-Construction occupent des postes dans nos instances, que ce soit dans nos conseils syndicaux ou nos comités exécutifs régionaux. Cette présence leur permet d'y porter leurs revendications et leurs besoins spécifiques.

Les femmes de la CSN-Construction organisent plusieurs activités: le kiosque des femmes *Bâtisseur d'un jour*, des projets de bénévolat pour la *Rue des femmes* et au Camp Vol d'été Leucan-CSN, des soupers dans le cadre du 8 mars, le Forum des femmes ainsi que notre participation à certaines soirées des *Elles de la construction*, *La force des femmes*, des colloques, etc.

De plus, la fédération de la CSN-Construction est membre de la Coalition pour les femmes de la construction depuis ses débuts; nous avons participé à l'avis du Conseil du statut de la femme. À titre de représentant, nous siégeons également à la CCQ, à la CNESST, à l'ASP Construction, au CFPIC et toute autre instance nécessaire.

Joignez-vous à nous, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.



Réseau Femmes CSN-Construction

Venez échanger...

Apprenez à connaître les autres travailleuses de la CSN-Construction ainsi que vos représentantes en condition féminine.

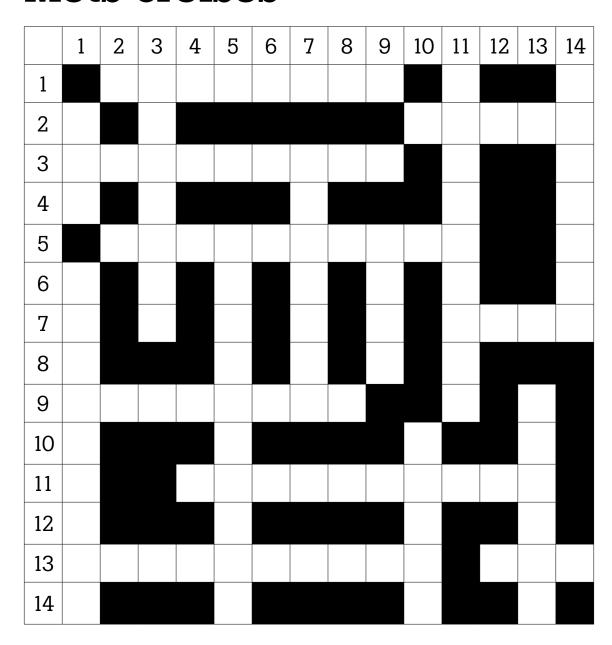
- 1. www.CSN-Construction. qc.ca/femmes
- 2. Entrez votre numéro d'assurance sociale
- 3. Date de naissance (aaaammjj)



Pour obtenir la reconnaissance de l'ancienneté et la sécurité d'emploi

Pause café

Mots croisés



Horizontalement

- Représentent les travailleurs sur les chantiers
- 2. Bois très léger et cassant
- 3. Tout accident doit lui être immédiatement déclaré
- 5. Sentiment de soutien que les travailleurs éprouvent entre eux
- 7. Aura lieu du 1^{er} au 20 juin 2016
- 9. La CSN-Construction a lutté avec les plâtriers pour qu'elles ne soient plus utilisées
- 11. La CSN-Construction les représente à 70 %
- 13. Un autre des 4 secteurs de la constructionSe dit du bois

Verticalement

- Centrale syndicale ayant le plus grand service juridique du Canada - A remplacé le placement syndical
- 3. L'industrie de la construction en fournit plusieurs milliers
- 5. Un des 4 secteurs de la construction
- 7. Principe qui fait que tous doivent être traités de la même manière
- 9. Alliage d'acier peu sensible à la corrosion
- 10. Outil de travail destiné à déplacer des matériaux ameublis
- 11. Une occupation
- 13. Objet de sécurité identifiant l'allégeance des travailleurs et travailleurs
- 14. La CSN en est toute une...



Sudoku

					8	5		1
				6				
				2			8	6
5			8		2	7		
1		4		9				
	9	7			6			
		5						
	7		1		4	2		9
	3	9				4		

Le but du jeu est de remplir la grille avec une série de chiffres tous différents, qui ne se trouvent jamais plus d'une fois sur une même ligne, dans une même colonne ou dans une même sous-grille. Quelques chiffres sont déjà disposés dans la grille, ce qui autorise une résolution progressive du problème complet.

Mot caché

Travailler pour mon métier

С	В	U	Е	F	Е	Т	U	0	В	A	С
R	A	R	P	E	N	T	Е	U	R	S	Н
U	Е	L	I	С	S	N	Е	M	U	S	A
Е	С	I	0	Q	A	С	R	E	Е	Е	U
T	A	F	Т	R	U	N	Е	Т	Т	M	D
A	R	Е	U	N	I	Е	I	R	N	В	R
C	R	R	Y	M	Е	F	Т	A	0	L	0
I	Е	В	A	A	L	P	U	Е	M	Е	N
L	L	L	U	С	Е	S	R	G	U	U	N
P	Е	A	Т	0	Y	N	G	A	Е	R	I
P	U	N	Е	N	D	Ι	С	A	Н	U	Е
A	S	T	U	F	0	R	Е	U	R	С	R
R	Е	Ι	R	D	N	A	Н	P	A	С	S
Е	L	Е	С	Т	R	I	С	I	Е	N	L
F	Е	R	R	A	I	L	L	Е	U	R	Е

Applicateur Arpenteur Assembleur Boutefeu Briqueteur Calorifugeur Carreleuse Charpentier Chaudronnier Electricien Ferblantier Ferrailleur Foreur Grutiere Macon Monteur Scaphandrier Tuyauteur

Solutions page 22

Moi, je ne paie pas pour travailler

David PaquinManœuvre spécialisé Depuis 10 ans

«En 2010, un employeur basé à Montréal ne voulait pas engager la main-d'œuvre locale pour un chantier qu'il gérait à Shawinigan. C'était un chantier de démantèlement d'amiante et d'autres collègues qui, comme moi, avaient leurs cartes de compétence ne pouvaient pas travailler sur ce chantier. Le responsable de la compagnie a même dit clairement qu'il ne voulait pas engager des travailleurs de la CSN.

« Notre conseiller syndical a donc déposé une plainte de discrimination contre l'employeur. Nous avons finalement gagné contre l'employeur et il a dû nous rembourser les semaines entre le début du contrat et la date où il a été obligé de nous engager.

« J'ai souvent contacté mon conseiller syndical quand les normes de santé et de sécurité du travail n'étaient pas respectées sur les chantiers. À chaque fois, il se présentait rapidement et les problèmes se réglaient vite. Quand tu vois une situation qui n'a pas de maudit bon sens, il faut agir vite.

«En 2012-2013, j'ai pu travailler sur le chantier du pipeline Saint-Laurent alors que d'habitude, c'est très difficile d'avoir accès à ces chantiers. On sait très bien que certains travailleurs vont jusqu'à payer un montant chaque semaine pour travailler sur ce genre de



«Je lui ai répondu que ça me coûtait rien.»

projet très payant. Un des travailleurs m'a demandé combien ça me coûtait par semaine pour travailler et je lui ai répondu que ça me coûtait rien, que mon syndicat m'avait référé et que mon conseiller syndical avait fait sa job.

«Depuis que je suis dans l'industrie de la construction, je travaille environ de 1300 à 1800 heures par année. Les délégués font une très bonne job et je suis bien représenté et bien défendu par mon syndicat.»

Sortir du favoritisme :



Jean Thiffault Manœuvre spécialisé Depuis 2001

«Ça fait 10 ans que je suis avec la CSN-Construction. Au début, j'étais avec la FTQ et je n'aimais pas l'ambiance de favoritisme qui faisait en sorte que c'était toujours les mêmes qui travaillaient. J'ai donc choisi la CSN parce qu'avec ce syndicat, on reconnaît les compétences et on ne fait pas de faveur à personne. Et depuis mon changement, je travaille environ 1000 heures à chaque année.

«En 2010, moi aussi j'ai rencontré les patrons du chantier qui disaient clairement qu'ils ne voulaient pas embaucher des travailleurs de la CSN. Un grief a été déposé avec une plainte en discrimination. Les services juridiques de la CSN ont réglé notre cas et nous avons donc reçu un montant pour les six semaines de travail où l'employeur aurait dû nous engager.

«On a un très bon service avec la CSN-Construction. Je reçois les courriels des info-chantiers et je ne manque jamais de travail.» ■

Avec la CSN-Construction, je travaille maintenant

Jean-Pierre Deshaies

Manœuvre spécialisé

Depuis 25 ans

« Je suis avec la CSN-Construction depuis 15 ans. Avant ça, j'étais avec la FTQ et mon problème, c'est que je ne travaillais pas. Je n'arrivais pas à me placer dans le temps où le placement syndical imposait sa loi. J'ai donc changé pour la CSN et là, j'ai finalement été en mesure de travailler sur plusieurs chantiers.

«En 2010, je me suis présenté sur un chantier de décontamination à l'amiante et l'employeur m'a carrément dit qu'il ne voulait pas engager les travailleurs de la CSN. Mon conseiller a donc déposé une plainte pour discrimination et, en plus de nous indemniser pour les semaines perdues, il a dû nous engager. J'ai finalement travaillé plusieurs mois pour cet employeur et je suis même un des derniers à avoir quitté le chantier.

« Quand je n'ai pas de travail, je contacte mon délé-



"Quand je n'ai pas de travail, je contacte mon délégué»

gué et il me réfère à des chantiers qui ont besoin de mes services. Je travaille environ de 700 à 900 heures par année et je trouve que les services de la CSN-Construction sont vraiment efficaces. » ■



Les bulles de négociation de Gilles

Pour être efficace en négociation, il nous faut obtenir le respect et être respectueux avec nos vis-à-vis, tout en étant fermes. La Commission

Charbonneau a révélé l'absence de cette qualité pour certaines organisations, sauf pour la CSN-Construction.

Défendre ses droits dès le début pour le respect

Julie Gagné Carreleure Depuis 8 mois

«Je viens tout juste de sortir de l'école et je travaille déjà pour mon premier employeur. C'est lui qui m'a donné ma garantie de 150 heures. Tout allait bien, je travaillais fort, mais après 7 mois, j'ai découvert que mes heures étaient déclarées à la CCQ, mais elles n'étaient pas payées. Il refusait aussi de me payer environ 1000 \$ de frais de stationnement.

«Tout le monde fermait les yeux sur cette question mais, moi, j'ai décidé de contacter mon syndicat. J'ai appelé mon conseiller et nous nous sommes rencontrés la journée même au bureau de la CSN à Brossard. J'avais gardé tous mes reçus et j'avais bien noté toutes mes heures. Avec mon conseiller, j'ai donc déposé une plainte de salaire à la CCQ.

« J'avais un peu peur des représailles, mais puisque j'ai déposé ma plainte avant de parler avec mon employeur, ça



me protégeait d'un congédiement. Quand l'employeur a su que je défendais mes droits, il a dit à mon conseiller qu'il n'allait plus jamais faire affaire avec la CSN-Construction, ce qui est complétement illégal, puisque c'est de la discrimination. Il a aussi ajouté qu'il me congédiait parce

que je faisais affaire avec mon syndicat.

« Nous avons donc déposé un grief pour congédiement illégal et une plainte à la CCQ en vertu de l'article 121 de la loi. La loi est bien claire là-dessus : un employeur ne peut pas congédier une employée parce qu'elle a fait une plainte de salaire

«Parce qu'il savait que ça allait lui coûter très cher, nous avons réglé le tout dans une entente hors cour. J'ai finalement reçu les sommes qui m'étaient dues et il m'a réintégrée au travail 48 heures après notre règlement.

« Non seulement ça ne m'a absolument rien coûté, mais j'ai eu droit à un service vraiment personnalisé d'une grande qualité. J'ai reçu les bons conseils d'une équipe qui sait comment on doit se défendre quand les employeurs ne respectent pas nos conventions.

«En tant que femme dans la construction, je suis très fière d'avoir défendu mes droits et d'avoir revendiqué ce qui m'était dû. Et je recommande à tous mes collègues d'en faire autant.» ■

J'ai fait le bon choix avec la CSN-Construction



Sébastien BureauCharpentier-menuisier Depuis 3 ans

« Quand les syndicats se sont pointés à mon école, mon choix n'a pas été difficile à faire. Le représentant de la FTQ n'a pas arrêté de se défendre en lien avec la Commission Charbonneau, la CSD ne s'est jamais présentée et le SQC se vantait seulement d'être le moins cher.

«Quand le représentant de la CSN est arrivé, il était très professionnel. Il a pris le temps de bien nous expliquer pourquoi être syndiqué et bien représenté, c'était important. Pour trouver un emploi, pour défendre ses droits, pour bien documenter tes heures et les emplois que tu occupes ou pour toute autre question, il m'a convaincu de me joindre

«Ça m'a été très pratique parce que, dès mon premier emploi, j'ai dû faire appel à mon conseiller. C'était dans le résidentiel et on me payait 40 heures par semaine. Si ça dépassait, on les plaçait en banque pour les jours de pluie. Au bout de trois semaines, l'employeur m'a dit que je n'avais plus d'heures en banque et qu'il me les payait au noir. J'ai pris l'argent en sachant que j'allais contacter rapidement mon conseiller.

«Je suis arrivé au bureau de la CSN-Construction avec mon carnet d'heures où tout était bien noté, les journées, les heures et avec qui j'étais sur le chantier. C'était d'ailleurs une excellente recommandation du conseiller que j'ai rencontré à l'école. Il a donc placé quelques appels à l'employeur et tout a été réglé rapidement. Grâce à cette intervention, j'ai finalisé mes 150 heures près de deux semaines plus tôt, puisque mes heures supplémentaires étaient désormais reconnues par la CCQ. Et depuis que j'ai terminé mes 150 heures, je travaille environ 1100 heures par année.

Les info-chantiers: un atout majeur

« Deux fois par semaine, je reçois une liste des employeurs qui cherchent de la main-d'œuvre. On y décrit les métiers demandés et c'est vraiment utile si jamais je dois changer de travail.

« Quand j'ai terminé ma formation, j'ai fait le bon choix en choisissant la CSN-Construction. »

Occupe-toi de ton syndicat

Yanick Longtin Charpentier-menuisier Depuis 12 ans

«Quand j'ai débuté dans la construction, j'installais des armoires de cuisine avec un ami qui était aussi mon employeur. Je pensais alors que les syndicats, ce n'était pas très pratique. On devait payer des cotisations sans trop savoir pourquoi.

«Plus tard, j'ai changé d'emploi et c'est là que

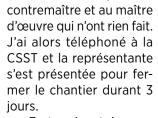
j'ai rencontré un travailleur qui m'a expliqué l'importance d'être syndiqué et bien défendu en cas de problème. Je me suis donc présenté à mes assemblées générales. Peu de temps après, je me suis présenté à la vice-présidence du syndicat de ma région et j'ai été élu. J'ai également occupé le poste de trésorier par la suite.

«L'hiver, je fais du déneigement et quand je travaille hors décret, j'ai aussi accès à tous les services de la CSN-Construction si jamais j'ai des problèmes avec mon employeur. Je suis donc membre 12 mois par année et pas seulement quand je travaille dans la construction.

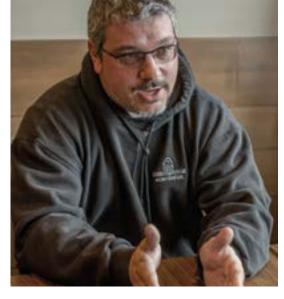
Une intervention qui peut sauver des vies

«Il y a des gens qui pensent, comme moi à l'époque, que le syndicat donne juste des crayons. Mais en juillet 2015, je suis arrivé sur un chantier et l'excavation du chantier n'avait pas été faite à 45 degrés. Ça ne respectait donc pas les normes de santé et de sécurité du travail. Les travailleurs se trouvaient donc entre la terre et l'acier de coffrage et ils auraient pu se faire ensevelir ou se faire écraser entre l'armature et la terre.

«Je leur ai donc parlé du droit de refus, mais ils avaient vraiment peur de l'exercer. J'ai donc parlé au



«En terminant, je veux juste dire à tous les travailleurs et travailleuses qu'il faut que tu t'occupes de ton syndicat. Un syndicat vivant dans lequel les membres s'impliquent, c'est un signe de démocratie et c'est un indice que ton organisation va refléter tes préoccupations. Et ça, ça n'a pas de prix.»



Pause café

Mot caché

À la défense de vos droits

N	0	I	T	A	M	R	0	F
0	S	A	N	Т	Е	C	0	E
I	Е	N	S	Т	I	0	R	D
Т	C	0	N	S	E	Ι	L	E
N	U	F	S	0	G	Ε	N	R
Е	R	Е	S	P	Е	C	Т	A
V	I	I	T	R	U	C	T	T
N	T	R	A	V	A	I	L	
0	Е	G	A	L	I	T	Е	0
C	L	0	Ι	S	I	0	N	$ \mathbf{N} $

Conseil Convention Droit Égalité Fédération Formation Grief Lois Négos Respect

Santé Sécurité Travail



jamais paru dans ces études.

Mot caché

Mon coffre à outils

C	E	X	R	Н	A	C	H	E	A	M	R	C	P	S
R	U	L	U	A	N	_	R	Т	R	A	Ι	Ι	Ι	E
N	U	L	U	A	I	R	C	0	R	I	0	N	S	S
0	0	В	Y	I	Е	N	N	В	A	L	T	T	T	U
С	P	S	A	U	A	S	U	A	C	L	T	R	0	E
N	Ι	Т	Q	N	Т	S	I	R	Н	Е	A	Е	L	I
I	N	E	L	C	A	E	I	C	E	T	R	U	E	F
0	С	Е	L	U	Е	M	P	C	C	U	G	S	T	I
P	E	R	C	Е	U	S	Е	U	L	R	S	Е	U	Т
Е	S	U	E	C	N	0	P	S	0	U	Е	Е	A	C
C	T	M	A	R	T	E	A	U	U	C	R	T	Е	E
S	Ι	V	Е	N	R	U	0	T	S	R	R	A	Т	R
R	U	Е	S	S	Е	R	P	M	0	C	Е	U	U	I
T	A	С	Н	Е	0	M	Е	Т	R	Е	S	R	0	0
Е	S	U	Е	I	L	P	C	0	M	P	A	S	С	N

Arrache clous Cintreuse

Cisaille Ciseaux Clé

Compas

Compresseur Coupe tuyau Couteau Équerre Étau Grattoir Hache Maillet Marteau Meule Perceuse Pinces

Pistolet Plieuse Poinçon Ponceuse Rabot Rainureuse Rectifieuse Ruban à mesurer Serres Tachéomètre Tournevis

Jeu des 7 erreurs

Solutions page 22







Un syndicat près de mes valeurs

Geneviève Raymond Charpentière-menuisière Depuis juin 2015

«Moi, je suis syndiquée avec la CSN-Construction parce que je suis tatouée CSN. Je travaille aussi pour Spectre de rue, un organisme communautaire du quartier Centre-Sud où je suis syndiquée avec la CSN. Ma centrale propose un projet de société et pas juste pour le monde de la construction. C'est le syndicat le plus près de mes valeurs.

«Lorsqu'on a eu une visite des représentants syndicaux à l'école, un des gars nous proposait de nous donner des adresses dans le Grand-Nord pour pouvoir travailler là-bas, afin de contourner la règle qui vise à engager la maind'œuvre régionale.

« J'ai posé une question à un autre syndicat sur la place des femmes en construction, sur ce qu'ils faisaient pour nous. Il m'a dit que pour le 8 mars, son syndicat allait demander l'abolition de l'incitatif pour les femmes dans la construction relativement à la garantie de 150 heures. Contrairement aux hommes, on peut faire notre garantie de 150 heures avec plusieurs employeurs. Sa réponse était tellement contre les femmes, je n'en croyais pas mes oreilles...

« J'ai travaillé dans la démolition, dans les armoires de cuisine avant de retourner dans le groupe communautaire où je travaille pour l'hiver. J'ai recommencé la semaine dernière dans la tour du Canadien.

Ma centrale propose un projet de société et pas juste pour le monde de la construction.

«J'ai aussi participé au dernier Forum des femmes en construction et ce fut une belle expérience. Ca m'a ouvert plusieurs possibilités pour militer dans mon organisation à l'avenir.

«Moi, je prends ma place dans mon domaine. On a notre place et si on ne pousse pas pour la prendre, avec l'appui de notre syndicat au besoin, il n'y a personne qui va le faire pour nous.»



Un rendez-vous dès le lendemain

Tanya Pelletier Manœuvre

Depuis 3 mois

« J'ai contacté la CSN-Construction alors que je cherchais ma garantie d'heures de 150 heures. J'ai contacté la FTQ-Construction et ils me proposaient un rendez-vous un mois et demi plus tard. Je ne pouvais vraiment pas attendre, j'avais besoin de travailler le plus rapidement possible puisque le travail que j'occupais se terminait au moment où je les ai appelés.

« Mon amie m'a alors donné le numéro de téléphone de son conseiller syndical de la CSN-Construction. Je lui ai téléphoné et le lendemain, j'avais mon rendez-vous. Une semaine plus tard, grâce à ses conseils, j'avais réussi à me trouver un emploi.

«Pour mes 150 heures, le premier chantier s'est terminé avant que je le complète. J'ai donc contacté à nouveau mon conseiller et en moins de trois jours, j'avais trouvé un autre chantier.

« Pour les femmes dans la construction, c'est pas mal plus difficile. La semaine dernière, j'ai été intimidée sur mon chantier et j'ai tout de suite



parlé au surintendant. Pour lui, c'était zéro tolérance. Il a renvoyé le gars le jour même et il est barré du chantier.

«Même si c'est tout nouveau pour moi, chaque fois que je les ai contactés, on m'a vraiment bien répondu. Ils m'ont donné les bons trucs pour que les employeurs nous embauchent sur leurs chantiers. Les femmes en construction, c'est avec la CSN que ça se passe.» ■

Défendre ses droits et recevoir son dû

Javier Fernandez-Martinez

Manœuvre spécialisé Depuis 2 ans

« Je suis syndiqué avec la CSN-Construction depuis le début. En janvier 2016, j'ai vécu des problèmes avec le chômage. J'ai déposé ma demande et une dame au téléphone plutôt antipathique m'a simplement dit que je n'avais pas droit à des prestations. Pourtant, j'y avais droit.

« Nous avons donc déposé une demande de révision et l'avocate de la CSN a fait un très bon travail pour moi. J'ai finalement reçu toutes les prestations auxquelles j'avais droit.

«C'est difficile pour les immigrants sur les chantiers. Je suis d'origine cubaine et en tant que latino-améri-



cain, on sent que parfois, il faut se taire. Mais moi, quand un employeur ne me respecte pas ou ne respecte pas notre convention collective, je consulte mon syndicat.

«Le président de Montréal m'a même téléphoné personnellement pour me demander si ça allait bien pour moi. Je suis vraiment content de mon syndicat, du contact personnel et des services que j'ai reçus.»



Les bulles de négociation de Gilles

La présence de la CSN-Construction est primordiale à la table de négociation. Sa structure de métiers généraux fait qu'elle parle et qu'elle négocie pour les intérêts de tous et de toutes et non pour des métiers spécifiques en particulier.

Une défense solide pour le chômage



Marius Carpentier Opérateur de machinerie lourde Depuis 1986

«Je travaille dans le domaine de la construction depuis 1986. Je travaille environ 1000 heures par année et quand il y a moins d'heures, l'hiver par exemple, je retourne au camionnage.

«En 2010, je travaillais pour un employeur comme camionneur. Quand le travail a repris fort à la Baie James, j'ai quitté mon emploi pour aller travailler dans le nord. Sur ma cessation d'emploi, ils ont donc indiqué *départ volontaire*. Mais, malheureusement, ça n'a pas marché. Je suis donc revenu et j'ai demandé du chômage.

«Le gouvernement a refusé ma demande et j'ai dû aller témoigner au conseil arbitral, pour défendre mon point de vue. J'étais accompagné par mon conseiller syndical et par un avocat de la CSN et, dans un délai de trois semaines, j'ai finalement reçu mon chômage. Ils ont même rendu leur décision lors de l'audition.

« J'ai toujours reçu de très bons services de la part de la CSN-Construction. Quand je ne travaille pas, je ne paie pas et même l'hiver, si j'ai besoin des services, j'y ai accès. J'appelle au numéro 1800 et ça ne prend pas de temps qu'on me rappelle. »

Je suis plus fidèle que jamais à mon allégeance

Yves «Gringo» Comtois

Manœuvre spécialisé Depuis 1999

«Au début, je pensais que tous les syndicats étaient pareils. J'avais choisi la CSN-Construction sur la recommandation d'un ami. Mais à un moment donné, j'ai eu besoin des services de mon syndicat et c'est là que j'ai compris que j'avais fait le bon choix.

«À l'automne 2014, j'ai dû quitter un emploi malgré moi à cause d'un incident malheureux. Malgré ça, l'employeur a déclaré au chômage que j'étais volontairement parti de cette job. On m'a donc refusé le chômage à cause de ça. J'ai été trois mois et demi sans revenus et j'ai vécu une dépression importante parce que je ne trouvais pas de travail dans ma région.

« Parce que je cherchais encore du travail, je suis passé au bureau du syndicat. Mon conseiller a alors remarqué que je ne filais pas fort. Il m'a demandé de lui expliquer ce qui m'arrivait. Après avoir conté mon histoire, ils m'ont dit qu'ils allaient tenter de régler mon problème de chômage.

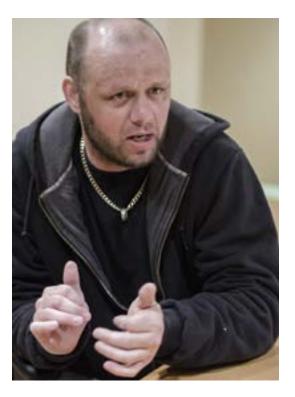
« Je ne croyais pas qu'ils allaient réussir parce que j'avais parlé aux agents du chômage une dizaine de fois. En une semaine

et demie, ils ont réglé mon problème et j'ai même reçu un appel de la fonctionnaire qui s'excusait et qui me disait que j'allais recevoir mon chômage rétroactif à la date de ma demande.

«J'ai pas besoin de vous dire que j'étais content en maudit. Ma situation financière s'est réglée d'un coup et ça m'a permis de sortir d'une mauvaise passe vraiment difficile.

«Je suis plus fidèle que jamais à mon syndicat parce que je sais maintenant ce que c'est qu'être bien défendu par des gens compétents.»

En une semaine et demie, ils ont réglé mon problème



Le droit au travail pour tout le monde

Vincent Hotte

Manœuvre spécialisé

Depuis 20 ans

« Depuis le début, je suis syndiqué avec la CSN-Constrution et je travaille environ 700 heures par année. J'ai toujours été satisfait des services, mais disons que récemment, je viens tout juste de gagner ma cause contre Emploi et Développement social Canada, et j'ai été vraiment bien représenté par la CSN.



« À l'automne dernier, ma demande de chômage a été acceptée afin de compléter des semaines irrégulières de paie. Je me suis aussi inscrit à des formations au centre de Formation continue pour les travailleurs et travailleuses de la construction en Outaouais (FCTCO), puisqu'on a le droit d'être au chômage et de suivre des cours en même temps.

«Le gouvernement a enquêté sur le déroulement de mon hiver et sur les démarches que je devais faire pour me trouver un emploi. J'ai donc refait un historique de mon hiver, des endroits où j'avais appliqué pour le présenter au conseil arbitral. J'ai été soutenu par les avocats qui ont pris mon dossier en charge et tout s'est bien passé.

« Quand ils ont enfin reconnu que j'avais bien fait mes démarches, il ont accepté mon bilan et ils m'ont remboursé les sommes qu'ils me devaient. Je n'ai même pas eu besoin d'ouvrir la bouche au conseil arbitral et tout a été réglé.

«Aujourd'hui même, je viens de recevoir l'appel de mon nouvel employeur et je commence à travailler la semaine prochaine.

«Contrairement à d'autres centrales, la CSN-Construction a des bureaux en Outaouais et on travaille avec tout le monde. Peu importe le métier ou l'occupation, mon syndicat défend le droit au travail pour tout le monde. » ■

Une reconnaissance qui fait écho

Martin Pelletier

Manœuvre

Depuis 8 ans

«Je suis manœuvre, et je viens tout juste de passer mon examen de compagnon coffreur. Je travaille dans la construction depuis 2008.

«Depuis 2008, je travaille de 1600 à 1700 heures par année.



Du fait que je suis manœuvre, je n'avais pas toujours accès à des emplois de coffreur. J'attendais l'ouverture des bassins, mais comme ça n'ouvrait pas, j'ai entrepris une démarche pour la reconnaissance de mes heures.

« J'ai donc demandé à la CCQ de passer un test afin d'obtenir mes cartes de coffreur, mais ils ont refusé. J'ai donc contacté mon conseiller syndical et j'ai immédiatement reçu son appui afin de faire reconnaître mes heures accumulées, ce qui m'a permis d'avoir enfin accès au test, puis à ma carte de compétence.

« J'ai commencé le processus l'été dernier mais avec toutes les démarches, l'examen et la paperasse qu'il faut remplir, je viens tout juste de terminer. Je devrais recevoir ma carte de coffreur dans quelques jours.

«Je suis vraiment satisfait des services que j'ai reçus et je peux vous dire qu'un de mes collègues s'en vient à la CSN-Construction parce qu'il a été témoin de l'énergie que mon organisation syndicale déploie pour ses membres.»

Un important **précédent**

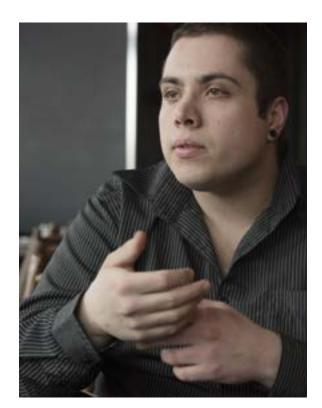
La CSN-Construction peut être fière du règlement obtenu par Martin Pelletier. Celui-ci s'inscrit dans les suites de plusieurs autres demandes de reconnaissance d'expériences plaidées avec succès par des conseillers de la CSN-Construction.

Ce qu'il y a de nouveau dans son cas, c'est que pour la première fois, sa demande a été réglée sans que nous ayons à attendre la décision d'un arbitre du ministère du Travail.

Son règlement a tracé le chemin à d'autres cas semblables. Cette décision favorable au travailleur sera donc appliquée dans plusieurs autres dossiers similaires qui ne seront plus contestés par la CCQ, comme c'était leur habitude.

Une belle victoire de la machine CSN-Construction!

Le soutien dont j'avais besoin



François Dompierre-Bélanger

Manœuvre spécialisé

Depuis 7 ans

« J'ai eu un accident de travail le 27 juillet 2015 sur un chantier où je travaillais, sur l'autoroute 73, à la hauteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville. Ça faisait un peu plus de deux semaines que j'utilisais un marteau-piqueur à air comprimé, neuf heures par jour, afin de retirer le béton à remplacer sur les parapets d'un pont.

« J'ai développé rapidement des problèmes de tunnels carpiens. Je travaillais les bras dans les airs et je n'avais pas le temps de récupérer le soir, ni les fins de semaine. Je sentais des chocs électriques dans les mains, des engourdissements. J'ai donc consulté un médecin et il a diagnostiqué un problème grave avec mes tunnels carpiens.

« Aussitôt que j'ai reçu mon diagnostic, j'ai contacté mon syndicat afin d'obtenir les informations sur les démarches à suivre. Ensuite, je me suis fait opérer les deux mains et j'ai reçu les indemnités de la CSST auxquelles j'avais droit. Je suis actuellement en attente de savoir si j'aurai ou non des limitations fonctionnelles.

«L'employeur a vraiment été insistant pour que je retourne au travail. Alors que j'étais en congé de maladie, il m'a appelé pour que je fasse du déneigement le 24 décembre. Il m'a aussi demandé de travailler durant les deux semaines de vacances de l'hiver.

«Ils ont même téléphoné à mon médecin à plusieurs reprises pour lui mettre de la pression afin d'obtenir des assignations temporaires. Mon docteur a dû faire la première plainte de sa carrière à la CSST contre mon employeur.

«Je suis vraiment content d'avoir eu le soutien dont j'avais besoin de la CSN-Construction. Pour faire face à tout ça, ça nous prend des délégués solides qui savent comment répondre à toutes les situations difficiles. Et c'est exactement ça que mon syndicat m'a donné. » ■

Travailler à la valorisation de mes compétences

Cédric Brassard

Charpentier-menuisier spécialisé en coffrage

Depuis 2006

le domaine.

« Depuis mes débuts, je suis syndiqué avec la CSN-Construction. Au départ, je travaillais comme manœuvre. Rapidement, j'ai été engagé par un employeur qui travaille dans l'excavation et le coffrage.

«L'an dernier, la compagnie pour laquelle je travaillais a été vendue. L'employeur m'a alors demandé d'obtenir mes cartes de compétence en lien avec le coffrage. J'ai donc contacté mon syndicat pour faire reconnaître toutes les heures que j'avais réalisées dans

« J'ai rencontré mon conseiller au bureau de la CSN-Construction de Québec pour remplir les papiers de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Le dossier a été déposé à la CCQ et, habituellement, on doit passer en cour pour faire reconnaître nos heures. Mais mon conseiller est habitué et il connaît bien les rouages de la CCQ. Il savait

que mes heures seraient reconnues sans que nous ayons à passer en cour. Et c'est en plein ça qui est arrivé.

«Par la suite, on m'a contacté pour que j'aille passer un examen. J'ai passé l'examen sans aucun problème et j'ai reçu mes cartes de compétence tel que prévu. Aujourd'hui, je travaille toujours pour l'employeur qui m'a incité à faire cette démarche et je suis bien content du travail que mon syndicat a fait pour moi.

«À chaque année, je travaille environ 1200 heures (décret) plus quelques autres heures hors décret.» ■





Le syndicat qui a du cœur

Steeve Gagnon Opérateur de machinerie lourde Depuis 2009

« En 2009, avec l'aide de mon syndicat, j'ai déposé la demande de reconnaissance de mes heures faites hors décret. Ça a été accepté, puis j'ai passé l'examen. J'ai reçu mes cartes de compagnon opérateur de machinerie lourde le 30 mai et j'ai commencé à travailler le 5 juin.

«Au printemps 2010, c'était plus tranquille. J'ai donc commencé à

travailler dans les planchers de béton et j'ai beaucoup appris. Je suis allé chercher ma carte d'apprenti cimentier. J'ai suivi la formation avec la CCQ et on m'a conseillé une reconnaissance d'acquis. En 13 mois, j'étais compagnon cimentier-applicateur. Je suis donc plus polyvalent, ce qui ouvre mes possibilités d'emploi parce que les entreprises aiment bien ça.

« J'ai fait ce cheminement et cette réorientation de carrière et ça s'est vraiment très bien passé. Depuis mes débuts en construction, je travaille environ de 1200 à 1500 heures par année parce que mon syndicat m'a toujours aiguillé sur le bon chemin à prendre.

«La CSN-Construction, c'est le syndicat qui a du cœur, c'est le syndicat démocratique. J'ai commencé à travailler avec la CSN-Construction et je compte bien y rester pour toujours.

«L'appui de la CSN à notre fédération, c'est un autre atout majeur pour nous. Les nombreux experts de la centrale nous soutiennent dans tous les aspects de notre travail et ça, il n'y a pas une autre organisation syndicale qui peut se vanter d'offrir une aussi grande variété de services.»

Un service impeccable

Yves Tremblay Charpentier-menuisier Depuis plus de 40 ans

«Moi, je travaille environ 1200 à 1500 heures par année. J'ai été syndiqué avec la FTQ, avec la CSD et, en 1974, j'ai choisi la CSN-Construction parce qu'avec ce syndicat, quand tu ne travailles pas, tu ne paies pas de cotisation syndicale. J'ai ensuite découvert les services de la CSN-Construction et je ne changerais pas de syndicat.

«En 1999, mon fils travaillait dans un champ à extraire des souches pour préparer la terre à l'agriculture. Il a forcé après une souche et il s'est fracturé la vertèbre L5. Il est allé à l'hôpital et on lui a diagnostiqué une spondylolyse, une maladie osseuse qui affaiblit la colonne vertébrale. Il a été référé à un orthopédiste qui lui a prescrit un corset pour trois mois. Mais la douleur restait et il a fallu consulter un autre spécialiste à Montréal.

«Il fallait donc se rendre, mais mon fils ne pouvait pas faire le trajet en automobile, ça lui faisait trop mal. Avec une prescription, ma compagnie d'assurance nous avait dit qu'elle nous rembourserait le coût de l'avion-ambulance. Nous avons donc eu la prescription et nous sommes allés à Montréal.



« Quand nous avons présenté la facture de 12 000 \$ à la compagnie, ils ont refusé de la rembourser à 90 %, tel qu'ils nous l'avaient promis. J'ai donc demandé à mon conseiller d'intervenir pour régler mon problème et 15 jours après, la compagnie nous a finalement remboursé le montant qu'elle nous devait.

«Pour moi, une chose est claire: si jamais tu es mal pris un jour, la CSN-Construction offre vraiment un service impeccable.»

De nombreux services, et les meilleurs

Guy TherrienManœuvre spécialisé Depuis 15 ans

« Dans une déclaration d'information pour mon assurance-chômage, je me suis trompé et j'ai donc été accusé de fausse déclaration. Mon conseiller a pris mon dossier en charge et tout s'est réglé à mon entière satisfaction.

« J'ai aussi eu des problèmes avec un employeur qui ne voulait pas me payer mes transports. Un autre appel de mon conseiller et tout s'est réglé très rapidement.

«Quand ma mère est décédée, je devais aussi donner des informations relativement au transport et j'ai oublié de le faire. Encore une fois, mon conseiller s'est occupé de régler tout ça pour moi. «À chaque année, je fais environ 1000 heures. Quand je n'ai plus de travail, je contacte mon conseiller et ça ne prend pas de temps pour que je trouve un autre contrat.

« J'ai juste une chose à dire à ceux et à celles qui ne sont pas avec nous à la CSN-Construction: réveille-toi, c'est avec nous que tu auras le plus de services et, en plus, ce sont les meilleurs. » ■



Des services à l'année longue

Lorsque vous êtes membres de la CSN-Construction et que vous effectuez des heures hors construction pour le même employeur, nous pouvons vous défendre en vertu de la *Loi sur les normes du travail*. Par exemple, si vous êtes opérateur de rouleau et que vous effectuez des heures hors construction pour le même employeur dans le déneigement, nous vous offrons de vous représenter devant la Commission des normes du travail si nécessaire, même si les heures travaillées n'étaient pas assujetties.

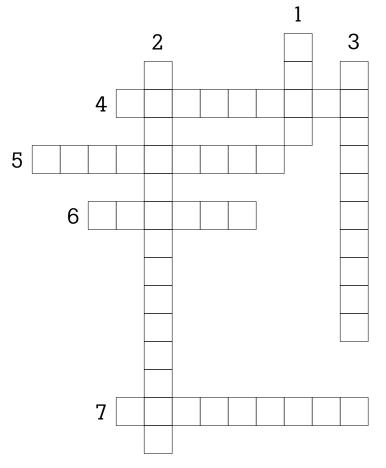


Les bulles de négociation de Gilles
Depuis plusieurs années, la conciliation travail-famille a fait l'objet de débats aux tables de négociation. C'est la CSN-Construction qui en a fait son cheval de bataille. Finalement, nous avons obtenu ce gain lors de la dernière négociation et nous allons l'améliorer la prochaine fois, en 2017.

Pause café

Mots fléchés

Engin de chantier ou engin de génie civil



Horizontal

- 4. aussi appelée scraper ou motor-scraper
- 5. aussi appelée grader
- 6. utilisé pour transporter sur routes les fournitures nécessaires au chantier
- 7. sert à araser une surface non plate

Vertical

- 1. sert à soulever et maintenir en suspension des matériaux extrêmement lourds
- 2. sert à creuser des tranchées et charger des matériaux
- 3. sert à faire préparer du béton de ciment

Mot caché

Un syndicat combatif

С	A	R	D	0	Ι	S	Е	U	В
С	Ι	M	E	N	T	R	R	0	I
R	Ε	I	V	A	R	G	Т	В	Т
T	E	R	R	E	I	С	A	M	U
S	L	A	Ι	N	Е	N	L	A	M
C	V	P	S	Ι	0	В	P	В	Е

Acier Bois Pierre Ardoise Ciment Platre Bambou Gravier Pvc Bitume Laine Terre TRAVAILLER

Pour la santé et la sécurité du travail



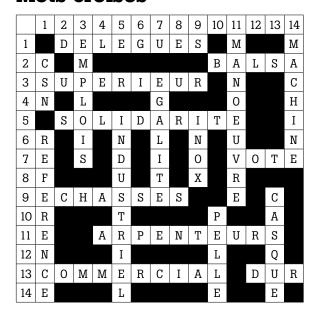
Calendrier

Étapes du maraudage Construction 2016

Semaine du 18 avril	Émission des listes officielles des votants et participants et envoi des avis aux votants et participants
1 ^{er} au 31 mai	Période de maraudage
Environ 18 mai 20 mai 23 mai	Envois des trousses de vote Côte-Nord (Romaine), Abitibi, BSL- Gaspésie-Îles, Saguenay MBF, Québec, Montérégie, Outaouais Montréal-Laval, Laurentides, Lanaudière
1 ^{er} au 20 juin	Période de réception des bulletins de vote
3 au 10 juin	Période de remplacement d'un bulletin (marqué, détérioré ou perdu) Communiquez avec le service à la clientèle de la CCQ
21 juin	Début du dépouillement Une personne représentant chaque centrale syndicale sera présente comme observatrice
Dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin du scrutin	Envoi des avis confirmant le choix d'allégeance syndicale
Dans les 30 jours de la fin du scrutin	Période de contestation écrite auprès du directeur et du président du scrutin
Au cours des mois d'août et de septembre 2016	Envoi des cartes d'allégeance syndicales de chaque association syndicale

Solutions des jeux

Mots croisés



Sudoku

3	4	6	9	7	8	5	2	1
9	8	2	5	6	1	3	4	7
7	5	1	4	2	3	9	8	6
5	6	3	8	1	2	7	9	4
1	2	4	7	9	5	8	6	3
8	9	7	3	4	6	1	5	2
4	1	5	2	3	9	6	7	8
6	7	8	1	5	4	2	3	9
2	3	9	6	8	7	4	1	5

Mots cachés

Un syndicat combatif: CSN Travailler pour mon métier: CSN ma centrale syndicale

À la défense de vos droits: Construction Mon coffre à outils: CSN-Construction

Mots fléchés

Engin de chantier ou engin de génie civil

- 1. Grue
- 2. Pelle mécanique
- 3. Bétonnière
- 4. Décapeuse
- 5. Niveleuse
- 6. Camion
- 7. Bulldozer

Jeu des 7 erreurs

La roche du haut, dans le godet (bucket) Montant incomplet de la benne du camion Garde-boue du camion

- Dans le bras (boom) de la pépine
- Ganse du casque du travailleur
- Chandail de l'opérateur de pelle
- Pneu de la pépine

Comment voter

Depuis le 21 avril 2016, le Règlement sur le choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction a été modifié. L'information publiée sur ce site reflète les changements apportés au règlement. Consultez les détails des

modifications réglementaires.

Lors d'un scrutin syndical, le travailleur choisit son allégeance syndicale et est invité à le faire en remplissant le bulletin de vote prévu à cet effet.

Instructions pour voter

Pour exercer son droit de vote, le travailleur doit utiliser le bulletin de vote qui lui est acheminé par la poste par la CCQ, puis procéder ainsi:

- 1. Cocher son choix d'association syndicale sur le bulletin de vote, à l'endroit prévu à cette fin.
- 2. Signer le bulletin de vote.
- 3. Joindre une photocopie d'une pièce d'identité valide à la date du début de la période de vote. Conformément à l'article 337

de la Loi électorale, seules les pièces d'identité délivrées par le gouvernement du Québec, par l'un de ses ministères ou organismes, par une autre province ou un territoire du Canada (si vous n'êtes pas un résident du Québec), ainsi que le passeport canadien sont acceptés.

Celles-ci doivent comporter:

- le nom du travailleur;
- · sa photo;
- · sa signature.

Exemples de pièces d'identité acceptées:

- carte d'assurance maladie;
- permis de conduire;
- · passeport canadien.

Toute photocopie doit être de bonne qualité, afin que les renseignements et la photo s'y trouvant soient bien visibles. Il ne faut pas acheminer de documents originaux.

4. Insérer le bulletin de vote ainsi que la photocopie de la pièce d'identité dans l'envelopperéponse affranchie, de sorte que le code à barres de ce bulletin apparaisse dans la fenêtre de l'enveloppe.

Si le travailleur utilise une enveloppe autre que celle fournie par la CCQ,

il doit s'assurer de l'affranchir suffisamment et de l'acheminer à l'adresse suivante:

Bureau de vote C. P. 11745, succ. Centre-ville (Québec) H3C 6S9

5. Poster l'enveloppe, de façon à ce qu'elle soit reçue au plus tard le 20 juin 2016, soit la dernière journée de la période prévue pour le scrutin syndical. Il ne faut donc pas oublier de prévoir les délais postaux.

Pour assurer le caractère confidentiel et sécurisé du scrutin, le travailleur ne peut pas déposer son envelopperéponse à un bureau régional de la CCQ. Seuls les bulletins de vote reçus par la poste seront considérés.

Raisons pouvant mener au rejet d'un vote

Un bulletin de vote pourrait être rejeté s'il présente l'une des anomalies suivantes:

- Il n'a pas été rempli conformément au Règlement sur le choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction;
- Il n'a pas été reçu au plus tard le 20 juin 2016;
- Il n'a pas été signé, ou la signature ne correspond pas à celle

- apparaissant sur la photocopie de la pièce d'identité qui a été jointe au bulletin de vote;
- Il ne s'agit pas du document officiel et original fourni par la CCQ;
- Il n'est pas accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité valide:
- Il est accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité qui ne permet pas d'en voir clairement les mentions, la photo et la signature du salarié;
- Il comporte plus d'un choix ou n'en comporte aucun;
- Il a été marqué ailleurs que dans l'un des endroits prévus à cette fin;
- Il porte des inscriptions fantaisistes ou injurieuses.

Si son bulletin de vote est rejeté, le travailleur sera considéré comme une personne n'ayant pas voté. Par conséquent, il conservera son allégeance syndicale en vigueur au moment du scrutin.

POUR TOUTES QUESTIONS, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC VOTRE CONSEILLER SYNDICAL OU VOTRE DÉLÉGUÉ-E RÉGIONAL



À votre service partout au Québec

LES BUREAUX DE LA CSN-CONSTRUCTION

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 1 800 463-1312

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

1 800 463-2762

CÔTE-NORD 1 855 888-7152

ESTRIE

1 800 463-3629

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-3353

LANAUDIÈRE

1 855 759-6083

LAURENTIDES

1 855 759-6083

MAURICIE-BOIS-FRANCS

1 800 667-7572

MONTÉRÉGIE

1 855 261-0109

MONTRÉAL

514 598-2421

OUTAOUAIS

1 877 643 8723

OUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

1 800 363-6331

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1 800 561-9824

www.csnconstruction.qc.ca www.facebook.com/CSN-Construction

Communiquez votre disponibilité à l'emploi, mensuellement, un seul numéro de téléphone partout au Québec:

1888 598-2044

The syndicalisms

Cast passing

Control of the cont

- Michel Chartrand (1916-2010) Conseiller au syndicat de la construction de Montréal (CSN) en 1971

